



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES INTERNE / CAER

Section : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Option :

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Madame Evelyne DELHOMME

Présidente du jury,

Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Introduction

Les postes offerts à la session 2024 sont de 42 pour le CAPES interne (public) de sciences économiques et sociales et 36 pour le CAER-CAPES (privé). Le nombre de postes est resté stable par rapport à l'année précédente.

Nombre de postes	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
CAPES (public)	42	42	42	42	47	39	16	16	18	22	20	18
CAER (privé)	36	36	35	35	27	25	16	18	22	19	21	20
Total	78	78	77	77	74	64	32	34	40	41	41	38

Après avoir été au plus haut en 2019, le nombre d'inscrits a régulièrement diminué jusqu'en 2023 et augmente à nouveau en 2024.

Inscrits	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
CAPES	265	242	280	287	324	400	366	354	348
CAER	98	92	90	104	97	110	111	111	92
Total	363	334	370	391	421	510	477	465	440

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Bilan général de la session 2024 :

2024	Inscrits	Dossiers reçus et répondant aux critères	Barre d'admissibilité	Admissibles	Barre d'admission	Nbre de postes	Reçus
CAPES	265	121	7,00	93	10,2	42	42
CAER	98	51	7,00	46	7,33	36	36
Total	363	172		139		78	78

Le jury attache une grande importance à la bonne maîtrise des connaissances fondamentales dans les divers champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « Ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site EDUSCOL du ministère de l'Education nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2024.

Je tiens aussi à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, la sous-direction du recrutement au ministère de l'Education nationale et l'ensemble du personnel du lycée Kléber à Strasbourg, qui ont tout mis en œuvre pour que ce concours se déroule dans des conditions optimales.

Evelyne DELHOMME

Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale, Présidente du jury.

SOMMAIRE :

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admissibilité**
- Première partie du dossier RAEP**
- Seconde partie du dossier**

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admission**
- L'exposé**
- L'entretien**

- Exemples de sujets de sciences économiques et sociales comportant un exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques**

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes.

→ Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1).

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Il est recommandé aux candidats qui n'enseignent pas les SES de présenter, dans la mesure du possible, une séquence de SES portant sur les programmes de la classe de seconde à la classe de terminale. Pour ce faire, il est souhaitable que les candidats se rapprochent d'enseignants en SES afin d'observer des séquences d'enseignement de SES.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient : 1

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

→ Bilan de l'admissibilité

CAPES INTERNE

Nombre de postes : 42

Nombre de candidats inscrits : 265
Nombre de candidats présents : 121

Barre d'admissibilité : 7/20

Nombre de candidats admissibles : 93

Moyenne des candidats présents : 9.03
Moyenne des candidats admissibles : 9.95

CAER CAPES

Nombre de postes : 36

Nombre de candidats inscrits : 98
Nombre de candidats présents : 51

Barre d'admissibilité : 7/20

Nombre de candidats admissibles : 46

Moyenne des candidats présents : 9.69/20
Moyenne des candidats admissibles : 10,09/20

→ Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

« Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la première des compétences attendues d'un enseignant qui aura la responsabilité d'élèves. Le professeur doit être exemplaire. Le jury a ainsi systématiquement écarté les dossiers qui témoignaient de comportements inacceptables consistant à paraphraser, voire à copier des documents, et à les présenter comme des productions personnelles.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs grammaticales et présentent des lacunes syntaxiques. Parmi les compétences attendues des enseignants figurent « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et « Maîtriser les technologies de l'information et de la communication » ; des présentations soignées sont donc nécessaires. Le jury reproche le manque de rigueur de certaines présentations (dossier non relié, pages non numérotées, absence de justification du texte, changement inopportun de police de caractères ou d'espace interligne, etc.). Afin de faciliter la lecture du dossier, les candidats sont invités à réfléchir à la façon dont ils présentent leur écrit (il doit être aéré, constitué de paragraphes différents, mettre en évidence les points saillants, etc.).

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Cette première partie du RAEP ne doit pas se limiter à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; il doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les sciences économiques et sociales.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous une forme chronologique ou sous la forme d'une liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doit être mise en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de sciences économiques et sociales.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment explicites pour que le jury puisse identifier quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de penser à préciser la nature des diplômes qu'ils ont obtenus ainsi que leurs éventuelles admissibilités au CAPES lors de sessions précédentes, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quand exactement ?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat, etc.) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- expérience professionnelle ;
- diplômes et formation professionnelle ;
- autres activités d'enseignant ;
- participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...) ;
- démarche analytique et justification des choix ;
- structuration du propos ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire (deux pages maximum).

Le jury conseille aux candidats de veiller à ces différents éléments, notamment de penser à justifier leur attrait pour les sciences économiques et sociales. Leurs propos ne peuvent que gagner à être articulés avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

→ **Seconde partie du dossier**

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence ou une séance de cours qui porte sur les programmes en vigueur dans les classes de seconde, première et terminale.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Il ne s'agit pas de présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a des aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit donc être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire doivent être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, le candidat doit faire preuve de recul et de réflexivité par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser.

Au-delà des exigences de forme, le candidat doit éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière dont il procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme. Il doit structurer son propos et se garder d'une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse. Les documents doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources doivent être précises. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les notions et les mécanismes mobilisés dans le cadre de la séquence qui doit être strictement conforme aux programmes.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire (six pages maximum pour la réalisation pédagogique et moins de dix pages pour les documents).

Au total, le jury conseille aux candidats de s'approprier les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde, première et terminale, et d'être attentif notamment au préambule du programme du cycle terminal qui leur sera utile pour maîtriser la démarche didactique des sciences économiques et sociales. Il leur est recommandé de consulter les fiches ressources EDUSCOL et de ne surtout pas oublier les élèves dans la situation d'apprentissage qu'ils décrivent.

Moyenne obtenue à l'épreuve du dossier RAEP :

	Inscrits	Présents	Admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
CAPES	265	121	93	9,03	9,95
CAER	98	51	46	9,69	10,09

Les candidats doivent s'en tenir à un écrit réflexif. Ni rapport d'inspection ou de visite conseil, ni lettre de recommandation ne peuvent figurer dans le dossier. La présence de rapports ou de lettres de recommandation écarte de ce fait le dossier qui ne peut être évalué.

2/ EPREUVE D'ADMISSION

→ Présentation de l'épreuve

Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures, pendant lesquelles le candidat devra disposer d'une montre (non connectée) pour optimiser son temps de préparation.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum ; (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Arrêté du 25/01/2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Les données quantitatives et les représentations graphiques qui seront mobilisées dans les exercices figurent dans les programmes de SES en vigueur pour les classes de seconde (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019), première (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019) et terminale (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019).

→ Bilan de l'admission

CAPES INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 93
Nombre de candidats non éliminés : 81

Nombre de candidats admis sur liste principale : 42

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission
Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,45/20
Moyenne des candidats admis : 13,85/20

Nombre de postes : 42
Barre d'admission de la liste principale : 10,2

(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

CAER CAPES

Nombre de candidats admissibles : 46
Nombre de candidats non éliminés : 43

Nombre de candidats admis sur liste principale : 36

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission
Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,69/20
Moyenne des candidats admis : 11,87/20

Nombre de postes : 36
Barre d'admission de la liste principale : 7,33

(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

→ L'exposé

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail d'une à deux heures.

Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant. Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites institutionnels, etc.). Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il faut cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de préciser les contours de la séquence dans laquelle la séance de travail proposée s'intègre. Le candidat ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend du candidat qu'il mobilise des connaissances personnelles approfondies et qu'il montre ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. **Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre tout ou partie d'un document et/ou proposer les références d'éventuels documents alternatifs, mais ses choix devront dans tous les cas être justifiés.**

Il est conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : que veut-on montrer ? selon quelle démarche didactique et pédagogique ? En écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ?

Le plan est construit pour répondre à la problématique qui doit être posée (elle ne peut être assimilée à la question du programme à laquelle elle est liée ; elle peut être formulée autrement que sous forme interrogative). Il doit être équilibré et est d'autant plus pertinent qu'il laisse apparaître une progression argumentative donnant de la lisibilité à la démarche.

Deux écueils sont à éviter : le premier est celui d'une coquille vide de sens, au sein de laquelle on va seulement plaquer de manière artificielle quelques commentaires de documents ; le second est celui d'une série d'annonces essentiellement allusives : annoncer ce que l'on traiterait sans jamais développer ses idées s'avère contreproductif.

Le plan étant donné, le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu scientifiquement solides. Ils doivent proposer une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée explicitement. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas oublier qu'une des bases essentielles de la pédagogie est la progressivité des apprentissages et que leur appropriation par les élèves doit être l'objet d'évaluation sous diverses formes.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité des classes. C'est ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. L'origine de cette difficulté provient souvent d'une confusion entre mise en activité et cours dialogué : « je poserai telle question, et j'attendrai telle réponse ». Préciser la réponse attendue est certes une attente, mais les candidats pourraient à bon escient imaginer d'autres formes de mise en activité que le traditionnel jeu « questions-réponses ».

On attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve et à un niveau qui va au-delà de ce qui est considéré comme exigible par les élèves. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves du niveau concerné. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents. Ainsi, même si le candidat n'a pas enseigné au niveau de classe pour lequel il est interrogé, il convient de maîtriser à minima les notions et contenus exigés dans le programme de ce même niveau. La réponse : « je n'ai jamais enseigné en terminale, je ne saurai pas répondre à votre question » est inacceptable. Le jury souhaite rappeler aux candidats que leur propre expérience, leur vie personnelle n'a pas de valeur scientifique et ne doit pas être utilisée comme illustration en cours de SES.

Beaucoup de candidats prennent beaucoup trop de temps (plus d'une dizaine de minutes) à entrer dans le sujet et perdent du temps à présenter les documents un à un avant de démarrer leur exposé. Trop de candidats présentent des séquences peu structurées (absence de plan).

La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes : expression orale soignée, français correct et vocabulaire précis, élocution claire et convaincante, capacité à se détacher de ses notes, maîtrise de la gestuelle, maintien d'un contact visuel avec le jury. Ainsi, Le candidat doit regarder les membres du jury et ne pas passer la totalité du temps de l'exposé à regarder par la fenêtre. Ce comportement montre que le candidat n'est pas crédible et le jury peut légitimement se poser la question de ce qui se passerait en classe si le professeur déroulait son cours sans, à aucun moment, regarder ses élèves.

Il est conseillé au candidat d'ordonner ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Il peut aussi disposer d'une montre (non connectée) ou d'un minuteur, ou d'un réveil, qu'il place sur le bureau devant lui afin de mieux gérer son temps.

Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire.

Attention toutefois à ne pas utiliser le sujet comme prétexte à reproduire un cours déjà fait par le candidat sur le thème proposé. Les documents proposés doivent donc être traités. Trop de candidats en négligent un, voire deux. Le rejet d'un document, s'il se produit, doit être justifié. Le candidat doit aussi éviter les digressions pédagogiques, ou les remarques diverses et variées sur la conception que le candidat se fait du métier, sur ce qu'il apprécie chez les élèves, sur sa motivation... à l'oral. Le temps du dossier RAEP est révolu, et le jury attend de voir le candidat à l'œuvre.

Le jury attend un exposé d'une durée de 25 à 30 minutes.

Le tableau mural, à la disposition du candidat dans la salle d'interrogation est un outil pédagogique ; son utilisation est donc fortement recommandée pour présenter les grandes lignes du plan, expliquer certains raisonnements, présenter des schémas, etc. Il est cependant inutile de perdre du temps en notant tous les détails du plan.

Le jury fonde son évaluation sur les critères suivants :

- cadrage global du thème : présentation de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : structuration, cohérence et progressivité de la démarche, modalités de mise en activité et d'évaluation des élèves ;
- maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- clarté de la présentation : expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux.

→ L'entretien

L'entretien d'une durée totale de 25 minutes, débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans son prolongement. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments du raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas, on ne peut que recommander au candidat de veiller à être à l'écoute du jury de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent éventuellement à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est un point fort que le jury apprécie.

Le jury ne communique pas les réponses aux questions qu'il pose et il est maladroit de lui demander si « la réponse donnée correspond à ce qui est demandé ? » ou « c'est juste ? ».

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats en relation avec les programmes : connaissances notionnelles, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage, etc.), connaissance approfondie des épreuves du baccalauréat, etc. Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande aux candidats, qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline, de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur. Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

Enfin, la dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier RAEP présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments qui y figurent ainsi que celle des activités proposées. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe, le choix des documents retenus, etc. Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Le jury déplore que certains candidats ne se souviennent pas du contenu de leur RAEP.

Pour les candidats n'ayant jamais enseigné dans la discipline, une attention particulière est portée à la capacité à se projeter dans le métier de professeur de sciences économiques et sociales, à montrer comment leur parcours professionnel est susceptible d'être utile à leur pratique de professeur de cette discipline et à la connaissance des exigences de cet enseignement.

A compter de la session 2024, les candidats devront être munis de leur propre calculatrice aucune calculatrice ne pourra leur être prêtée.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».

Attention : Le « mode examen » ne doit être activé par le candidat que sur instruction des surveillants.

→ Depuis la session 2022, l'exercice donné porte sur l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques présentes dans les programmes des classes de seconde, première et terminale des lycées.

Calcul, lecture, interprétation	2de	1ère	Terminale
Proportion, pourcentage de répartition	X	X	X (y compris leur utilisation pour transformer une table de mobilité en tables de destinée et de recrutement)
Taux de variation, taux de variation cumulé, coefficient multiplicateur, indice simple	X	X	X
Moyenne arithmétique simple et pondérée	X	X	X
Lecture et interprétation	2de	1ère	Terminale
Indice synthétique	X	X	X
Médiane	X	X	X
Valeur nominale, valeur réelle	X	X (notamment taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel)	X (notamment taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel)
Tableau à double entrée	X	X	X
Représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation de séries chronologiques	X	X	X (+ courbe de Lorenz)
Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements).		X	X
Ecart et rapport inter-quantile			X
Coefficient de Gini			X
Corrélation et causalité			X
Taux de variation moyen			X

→ Exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE
Sujet de sciences économiques et sociales

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques. Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Exposition au risque et attitude face au risque

Extrait du programme de sciences économiques et sociales de première générale

Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).- Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.- Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.- Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.- Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.
---	--

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

L'appréciation du risque diffère aussi selon l'environnement des populations concernées et en particulier selon leur niveau de développement économique. Dans les pays développés, l'existence est marquée par un environnement de plus en plus sûr, ce qui rend d'autant plus insupportables, pour les populations de ces pays, les poches résiduelles d'incertitude. Dans les pays moins développés en revanche, où l'existence reste soumise quotidiennement à de nombreux aléas, l'incertitude et les dangers sont, d'une manière générale, davantage acceptés. Par exemple, si l'interdiction de l'amiante paraît justifiée en France, où l'utilisation de ce matériau présente plus d'inconvénients que d'avantages, une telle mesure pourrait s'avérer inadaptée dans les pays en voie de développement car les bénéfices pour les populations (isolation thermique) pourraient l'emporter sur les risques associés (risque de développement d'un cancer à un âge qui dépasse l'espérance de vie des habitants). La hiérarchisation collective des risques ne peut donc se faire de façon unique à l'échelon mondial, mais doit faire l'objet d'une appréciation locale. Celle-ci est toutefois rendue difficile par le traitement médiatique des risques.

Les médias accordent une grande place à certains risques d'ampleur limitée alors que des risques bien plus importants apparaissent sous-estimés, voire ignorés. Cette distorsion médiatique de la hiérarchisation des risques complique la prévention, dans la mesure où elle renforce l'inquiétude des citoyens à l'égard des risques et leur manque de confiance dans les dirigeants.

Source : Michel Matheu, *La décision publique face aux risques*, La documentation Française, 2002.

Document 2

Les troubles musculosquelettiques (TMS) selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Nombre de TMS pour dix millions d'heures salariées			Nombre de TMS reconnus	Répartition en %
	Femmes	Hommes	Ensemble		
Cadres supérieurs et chefs d'entreprise salariés	5,4	1,1	2,7	1 589	3,6
Professions intermédiaires	2,4	0,4	1,3	808	1,8
Employés	14,1	4,2	11,0	10 196	22,9
Ouvriers	74,2	23,7	32,4	29 092	65,5
Ensemble	17,8	11,5	14,1	44 447	100

Les salariés du régime agricole sont inclus dans l'ensemble, mais pas dans le détail par catégorie socioprofessionnelle.

Lecture : le nombre de TMS pour dix millions d'heures salariées est de 74,2 chez les ouvrières.

**Source : Cnam, Insee, calculs ministère du Travail – Données 2016
Observatoire des inégalités.**

Document 3

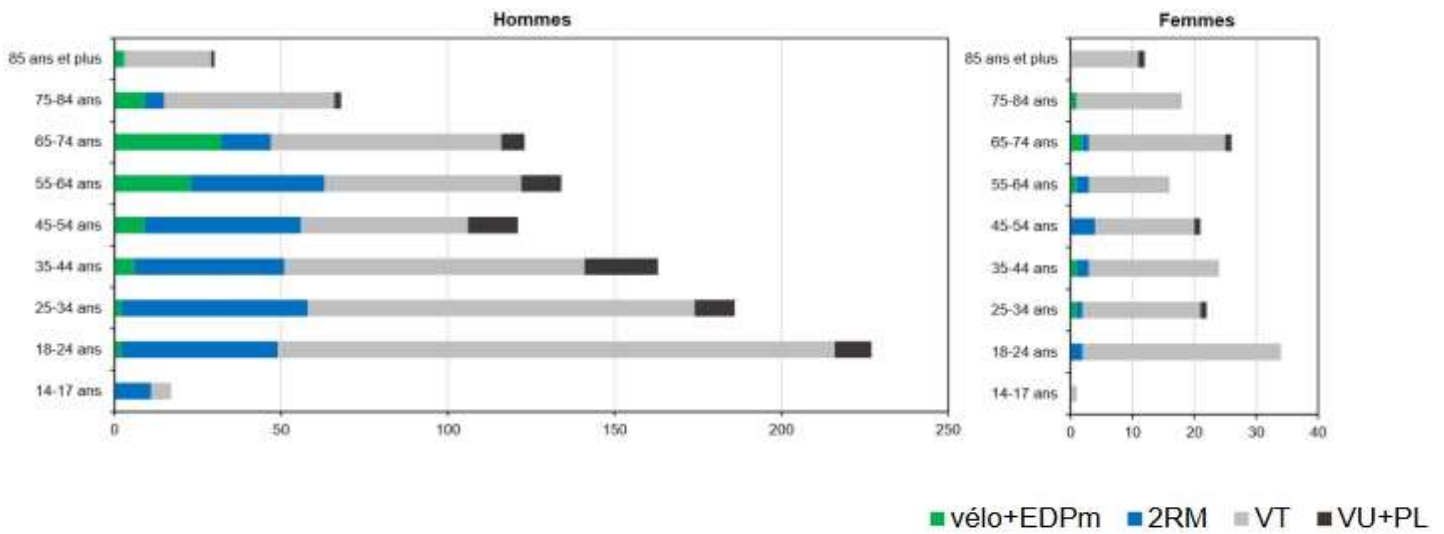
Les recherches épidémiologiques sur les conduites à risque montrent une prévalence des familles monoparentales ou recomposées, conflictuelles ou séparées. Ces comportements qui mettent en danger la vie du jeune sont à la fois le symptôme de sa souffrance, mais aussi une tentative de se faire entendre, d'exister enfin aux yeux de ses parents. Ce sont des techniques de survie et des tentatives de contrôle de la zone de turbulence traversée, des formes de ritualisations intimes et douloureuses. La douleur, la blessure, les sensations, le vertige, les coups reçus ou donnés, etc. deviennent des outils pour jalonner sa place dans le monde et se convaincre d'être réel et vivant. Manière d'interroger les limites de soi dans le monde, mais aussi de mettre à rude épreuve la reconnaissance des autres à son propos. Manière de se plier et de se redresser devant l'affect ou la situation sans se briser. Les conduites à risque sont également marquées par les connotations sociales du genre. Pour les filles, elles prennent des formes discrètes, silencieuses (troubles alimentaires, scarifications, tentatives de suicide...), là où chez les garçons elles sont exposition de soi, souvent sous le regard des pairs (suicides, violences, délinquances, provocations, défis, alcoolisation, vitesse sur les routes, toxicomanies...). Si les filles font nettement plus de tentatives de suicide, les garçons se tuent davantage en recourant à des moyens plus radicaux (pendaison, arme à feu). [...]

En faisant la part du feu le jeune court le risque de son corps pour retrouver sa place dans le tissu du monde et effectuer un acte de passage qui le sorte enfin de la souffrance, de cet état de suspension douloureuse. Il redevient acteur, il exerce un contrôle sur ses ressentis [...].

Source : David LE BRETON, « Les conduites à risque des jeunes depuis quarante ans », *Quand l'ado nous questionne*, Champ social, « Enfance & adolescence » 2020.

Document 4

Conducteurs des accidents de véhicule seul*, sans piéton, mortels



* Sans tiers impliqué

EDPm = Engin de Déplacement Personnel Motorisé ;
 2RM = Deux roues motorisés ;
 VT = Véhicule de tourisme ;
 VU+ PL = Véhicule utilitaire + Poids lourd.

Source : Observatoire interministériel de la sécurité routière, Accidentalité routière 2022 en France, 2023.

PARTIE 2

SUJET

Écarts de salaires selon le sexe et le niveau de rémunération Salaires mensuels nets en équivalent temps plein

	Hommes en euros	Femmes en euros	Ensemble en euros	Écart en euros	Écart en %
10 % des salariés gagnent moins de...	1 400	1 336	1 366	- 64	- 5
20 %...	1 571	1 465	1 520	- 106	- 7
30 %...	1 731	1 587	1 664	- 144	- 8
40 %...	1 906	1 725	1 825	- 181	- 9
50 %...	2 104	1 889	2 012	- 215	- 10
60 %...	2 354	2 095	2 243	- 259	- 11
70 %...	2 695	2 372	2 558	- 323	- 12
80 %...	3 233	2 786	3 041	- 447	- 14
90 %...	4 317	3 577	4 010	- 740	- 17
5 % des salariés gagnent plus de...	5 671	4 533	5 211	- 1 138	- 20
1 %...	10 785	7 734	9 602	- 3 051	- 28
Ensemble	2 689	2 292	2 524	- 397	- 15

Salaires nets mensuels en équivalent temps plein. Salariés du privé.

Lecture : 50 % des femmes ont un salaire inférieur à 1 889 euros par mois en équivalent temps plein. Ce salaire médian est inférieur de 10 % à celui des hommes.

SOURCE : Insee, données 2021.

Question 1

Qu'est-ce qu'une médiane ?

Question 2

Quel est le montant minimum du salaire net mensuel en équivalent temps plein des 10% de salariés du privé les mieux rémunérés ?

Question 3

Comparez les écarts de salaires selon le sexe.

→ Autre exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Chômage et fluctuations de l'activité économique

Extrait du programme de sciences économiques et sociales de terminale générale

Comment lutter contre le chômage ?	<ul style="list-style-type: none">- Savoir définir le chômage et le sous-emploi et connaître les indicateurs de taux de chômage et de taux d'emploi.- Comprendre que les problèmes d'appariements (frictions, inadéquations spatiales et de qualifications) et les asymétries d'information (salaire d'efficience) sont des sources de chômage structurel.- Comprendre les effets (positifs ou négatifs) des institutions sur le chômage structurel (notamment salaire minimum et règles de protection de l'emploi).- Comprendre les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel.- Connaître les principales politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage : politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale, politiques d'allègement du coût du travail, politiques de formation et politiques de flexibilisation pour lutter contre les rigidités du marché du travail.
---	---

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

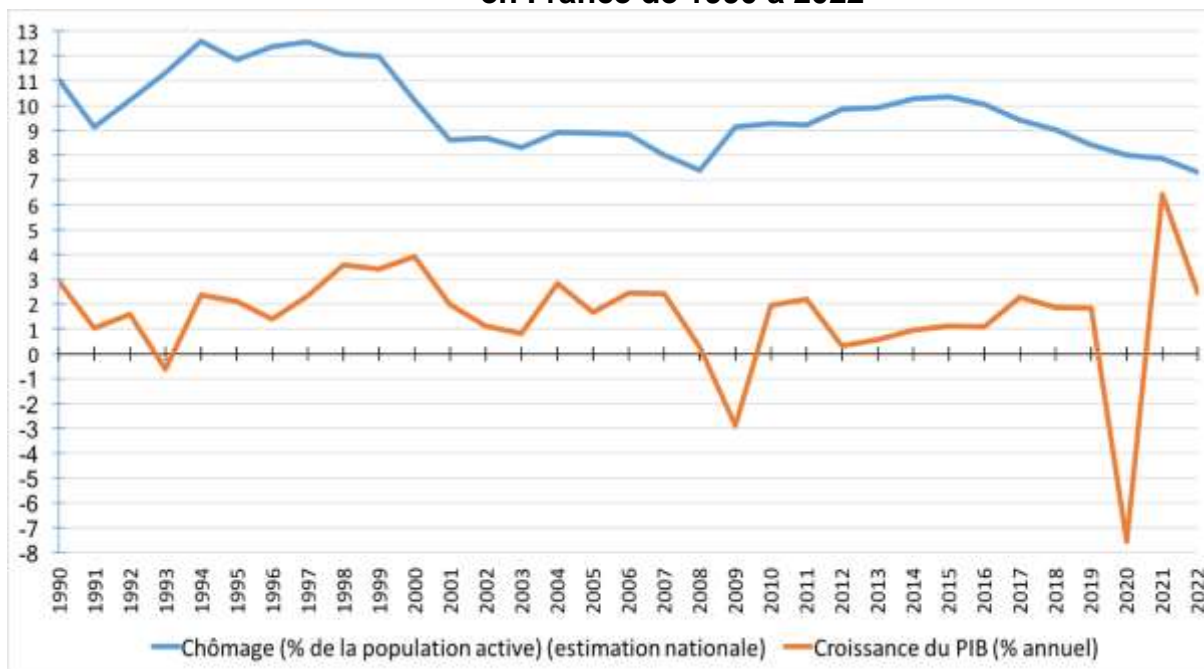
Le but de l'épargne doit être de rendre de la main-d'œuvre disponible pour pouvoir l'employer à exécuter des travaux [...] tels que la construction de maisons, d'usines, de routes, de machines, etc. Mais s'il se trouve déjà un excédent important de main-d'œuvre disponible pour pareil emploi, alors le résultat de l'épargne est d'accroître cet excédent, et par conséquent de grossir les rangs des chômeurs. De plus, lorsqu'un homme est privé de travail, d'une façon ou d'une autre, la diminution de son pouvoir d'achat a pour effet de réduire au chômage ceux qui produisaient ce qu'il ne peut plus acheter. Et ainsi la situation s'aggrave de plus en plus, et l'on ne sort plus d'un véritable cercle vicieux. Ce que je puis dire approximativement de plus juste, c'est que chaque fois que vous économisez 5 shillings, vous privez un homme de travail pour une journée.

Votre économie de 5 shillings augmente le chômage dans la proportion d'un homme, pour la durée d'un jour, et ainsi de suite. Par contre chaque fois que vous achetez de la marchandise, vous favorisez la main-d'œuvre ; il faut que ce soit de la marchandise anglaise si vous voulez favoriser la main-d'œuvre dans votre pays. Après tout, il n'y a là qu'une question de bon sens. Car si vous achetez de la marchandise, il faudra bien que quelqu'un la fabrique. Et si vous n'achetez pas de marchandises, les magasins ne videront pas leurs stocks, ils ne referont donc point de commandes, et il faudra donc que certains ouvriers soient renvoyés et privés de travail.

Source : John Maynard Keynes, « Économies et dépenses », Essais de persuasion, 1931.

Document 2

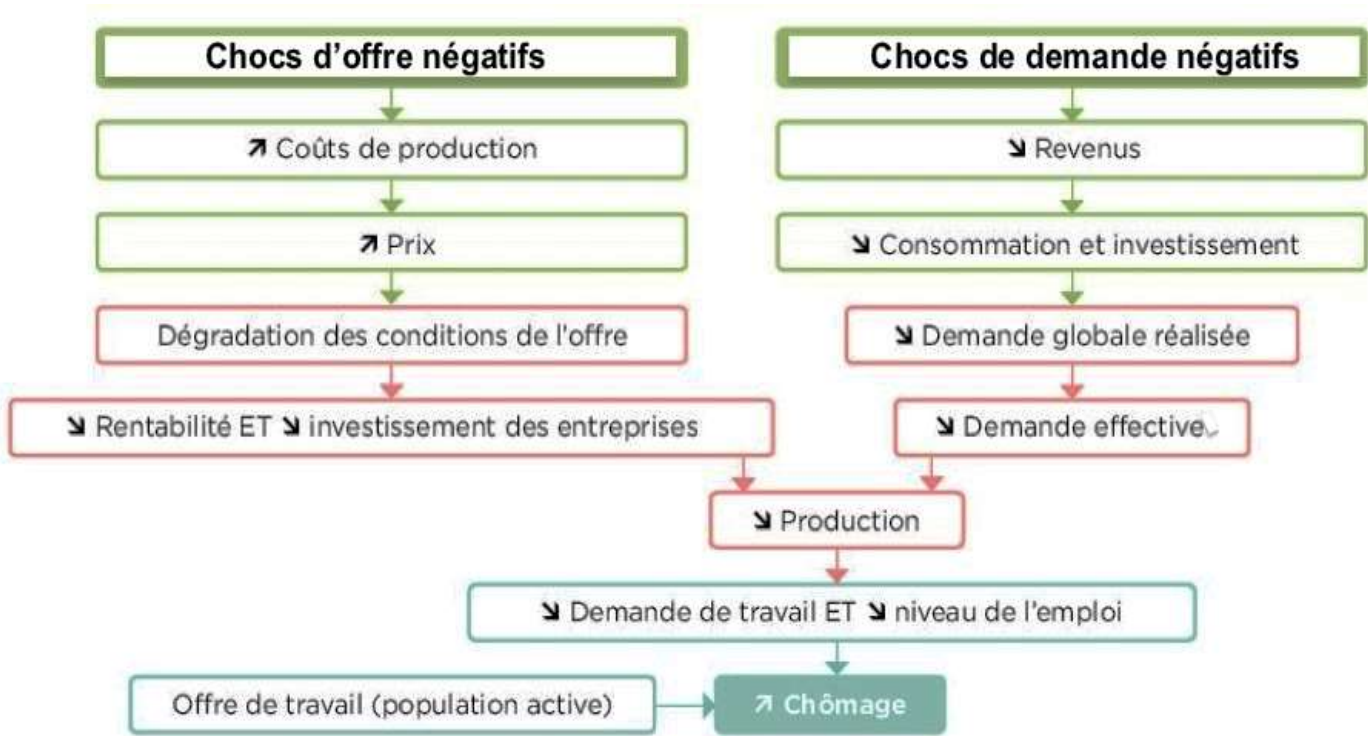
Taux de variation annuel du PIB Réel (en %) et Taux de Chômage (en %) en France de 1990 à 2022



Source : D'après données Banque Mondiale.

Document 3

Les chocs macroéconomiques et leurs conséquences sur le chômage conjoncturel



Source : D'après P. Combemale (dir.), *Les grandes questions économiques et sociales*, coll. « Grands Repères », La Découverte, 2019.

Document 4

Le raisonnement néoclassique correspond bien aux évolutions de long terme du chômage. Il nous reste à montrer que le chômage se comprend bien à court terme avec une perspective keynésienne. C'est dans ce cadre que l'on peut parler d'un chômage keynésien. Si on reprend la théorie de Keynes, il saute aux yeux que les variations du chômage (conçu principalement comme involontaire) sont le résultat des variations de la demande globale : plus la consommation et l'investissement augmentent, plus le chômage tend à se réduire jusqu'à atteindre idéalement la situation de plein-emploi où le chômage ne réagit plus aux variations de la demande globale. [...]

Plus précisément, cette relation de court terme entre demande globale et chômage repose dans la conception keynésienne sur celle entre demande effective, anticipée par les entrepreneurs, et chômage. L'analyse du climat des affaires montre que cette relation existe bien. Cet indicateur est conçu par l'INSEE pour savoir comment les chefs d'entreprises perçoivent l'avenir. Étant donné sa construction, une valeur supérieure à 100 signifie que, en moyenne, les entrepreneurs anticipent une amélioration de la situation à l'avenir, tandis qu'une valeur inférieure à 100 signifie l'anticipation inverse. De fait, les périodes de hausse du chômage sont des périodes où l'indicateur est inférieur à 100, tandis que les périodes de stabilisation puis de baisse du chômage sont celles où le climat des affaires est supérieur à 100.

Source : Patrick COTELETTE, *Economie du travail et des politiques de l'emploi*, Ellipses, 2018.

PARTIE 2

SUJET

Table de mobilité (destinées) : Catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté-e selon celle de son père

PCS de l'enquêté-e PCS du père	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Agriculteurs	17	6	10	17	25	25	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1	14	19	24	26	16	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1	7	41	28	17	7	100
Professions intermédiaires	0	6	24	32	24	13	100
Employés	1	5	15	26	34	19	100
Ouvriers	1	6	8	20	34	32	100
Ensemble	2	7	17	24	28	22	100

Source : Enquêtes Emploi 2010-2014 (Insee) - Champ : Actifs nés entre 1955 et 1979

Question 1

Que signifie la donnée statistique à la ligne « Ensemble » et à la colonne « Ouvriers » ?

Question 2

Comment les données statistiques de la diagonale du tableau sont-elles calculées ?

Question 3

Pourquoi les données statistiques de la ligne « Ensemble » ne sont pas toutes égales à 100 alors que les données statistiques de la colonne « Ensemble » le sont ?